



## **CONTRAT DE LOCATION DE LA SALLE POLYVALENTE de PRADONS**

### **Barème applicable au 1<sup>er</sup> janvier 2017**

- Ensemble des Association de Pradons : **GRATUIT pour 10 réservations sur l'année civile (soit une réservation mensuelle maximum)**
- Pradonnais : **200 €**
- Associations extérieures : **300 €**
- Particuliers extérieurs : **300 €**
- Caution : **1 500 € (chèque établi par le loueur)**
- Forfait ménage : **90 €**
- Le tarif applicable est celui en vigueur à la date de la location.
- La salle polyvalente est prévue pour un maximum de 80 personnes.

Date de la location : .....

Matériel mis à disposition : **20** tables et **80** chaises

(les chaises doivent être rangées sur les chariots dédiés à la fin de la location)

Nom de la personne responsable : .....

Prénom : .....

Adresse : .....

Téléphone :

Tarif appliqué :

Caution versée :

Nombre de personnes ( +- ) :

Remise et restitution des clefs après état des lieux.

Restitution intégrale du chèque de caution si aucune dégradation : 8 jours après la fin de la location.

En cas de perte des clefs, une somme de 200 € sera retenue sur le montant de la caution.

Condition de location

A la réservation, le locataire devra :

- Remplir le contrat de location
- Déposer un chèque de caution
- Régler le montant dû au titre de la location
- Régler le montant dû au titre du ménage (option)

Il devra également fournir, au moins huit jours avant la location, un contrat d'utilisation temporaire de la salle qu'il demandera à son assureur, dans le cadre de la responsabilité civile.

Le locataire reconnaît avoir reçu un exemplaire du règlement d'occupation de la salle polyvalente.

Fait à Pradons le :

Le locataire,

(signature précédée de la mention

« lu et approuvé »)

Le Maire,

ou son représentant,